



## COMMUNICATION DES MUNICIPALITÉS AUX CONSEILS COMMUNAUX

No 23-2018 - Séance du 29 octobre 2018 - Ecrite

**Remise simultanément aux membres des conseils communaux de Blonay et St-Légier - La Chiésaz le mercredi 26 septembre 2018**

**Etude sur le rapprochement ou la fusion des communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz - Calendrier futur**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Depuis de début de l'étude sur le rapprochement ou la fusion des communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz, plusieurs mois se sont écoulés.

A deux reprises, les municipalités ont communiqué sur l'avancement des travaux, pour St-Légier - La Chiésaz lors des séances du conseil communal des 8 décembre 2017 (n° 13-2017) et 25 juin 2018 (n° 16-2018).

Depuis le mois de juin et l'implication de M. Laurent Curchod, les retards ont été maîtrisés et les groupes de travail ont pu, sous sa conduite experte, recentrer et canaliser les différentes étapes visant, pour chaque groupe, à une synthèse claire accompagnée d'une proposition destinée au COPIL, soit le statu quo, un rapprochement ou une fusion.

Comme vous l'aurez compris, cela a amené le COPIL à fixer les dernières étapes avant la présentation du rapport final, accompagné d'une proposition de décision, aux deux conseils communaux, soit :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Mercredi 31 octobre 2018  | réception des rapports finaux des groupes de travail et préparation de la séance de présentation à tous les groupes |
| Mercredi 21 novembre 2018 | séance de présentation à tous les groupes, in corpore   |
| Mercredi 16 janvier 2019  | séance du COPIL pour la rédaction du rapport final  |
| Mars 2019                 | définition du nouveau calendrier  |

Nous vous remercions de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

Le syndic                      Le secrétaire

A. Bovay                      J. Steiner

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
DE BLONAY

Le syndic                      Le secrétaire

D. Martin                      J.-M. Guex

St-Légier-La Chiésaz, le 10 septembre 2018

Copie à : MM. les syndics D. Martin et A. Bovay  
Copie à : Bureau des deux conseils communaux